

août 1992?», mais plutôt «Acceptez-vous que le rapport sur le consensus serve de base à une entente?», et une entente, qui plus est, dont elle dit qu'elle servira au «renouveau» de la Constitution du Canada.

Cette question permet par ailleurs à MM. Mulroney et Bourassa de revendiquer de modestes victoires, de se dégager d'engagements difficiles et de remanier le programme de leur gouvernement. Il serait imprudent de bloquer ces issues de secours. D'autres échecs pour MM. Mulroney et Bourassa à ce moment-ci ne feraient qu'aggraver nos problèmes.

Je considère essentielle la distinction entre l'approbation d'une entente et l'approbation de la base d'une entente. Nous ne sommes pas invités à nous prononcer sur une entente, mais sur une base d'entente, d'où l'importance de ce qui arrivera après une victoire au référendum.

Ce qu'il est très important de comprendre, c'est qu'en répondant «oui» à la question référendaire, on ne donne pas carte blanche pour d'autres tribulations constitutionnelles, pas plus qu'on autorise le gouvernement à nous imposer des modalités pour la mise en œuvre du rapport de consensus. Cela devra faire l'objet de nombreuses discussions ultérieures.

La question telle qu'elle est formulée est assez inoffensive. Par contre, ce qui est dangereux, c'est que les gouvernements cherchent à faire croire, avec la complicité des médias, qu'il s'agit bien d'une entente. Est-ce la cas? Que cette entente réglera nos problèmes constitutionnels. Comment? Qu'elle mettra fin aux demandes et menaces en matière de constitution. Avec quoi, une vision commune, un objectif commun, le respect mutuel? Certainement pas avec ce qui se trouve dans la version actuelle du document.

Autrement dit, à ce moment critique de notre démarche, il faut bien comprendre que, même si nous en avons marre du débat constitutionnel, il n'est pas terminé, peu importe ce que nous faisons. Il n'y a pas de formule magique. De nos jours, aucun acteur sur la scène politique ne semble avoir une vision du pays susceptible de redonner aux Canadiens confiance en leurs moyens, seule véritable source d'unité et seule façon d'exploiter les vastes ressources d'énergie et d'enthousiasme que bon nombre d'entre nous possèdent sans pouvoir, pour une raison ou une autre, en faire profiter le pays.

Il ne faut pas abandonner la partie. Tôt ou tard, nous aurons une meilleure occasion et de meilleurs dirigeants pour négocier une meilleure entente. Pour l'instant, l'important est non seulement de chercher à obtenir les résultats les plus avantageux le 26 octobre prochain, mais aussi de faire preuve de vigilance afin de veiller à ce que les résultats ne soient pas interprétés n'importe comment.

L'honorable Joyce Fairbairn: Honorables sénateurs, je veux appuyer cette motion qui permettrait aux Canadiens de voter dans un référendum le 26 octobre, sur le rapport du consensus sur la Constitution qui a été obtenu le 28 août, à Charlottetown, entre le premier ministre, les dix premiers ministres provinciaux, les deux chefs des territoires, et les dirigeants des quatre principales organisations autochtones au pays.

En fait, la tenue d'un référendum figure au programme constitutionnel du Parti libéral depuis plus d'une décennie, et en particulier depuis la présentation des propositions énoncées par M. Chrétien ces deux dernières années, afin de permettre

aux Canadiens de voter sur la modification du document fondamental de la Confédération. Ce n'est que maintenant que le gouvernement actuel est convaincu de la viabilité du référendum en tant qu'outil de consultation d'un océan à l'autre, et cette conversion est heureuse.

Par ailleurs, j'ai été contente d'entendre le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, dire la semaine dernière qu'une réponse favorable devra être donnée par la majorité dans chaque province pour que l'accord soit mis en œuvre.

Le vote référendaire, si risqué soit-il, nous donnera une idée juste de ce pensent vraiment les Canadiens, par opposition à ce que les politiciens ou les journalistes nous disent que ceux-ci pensent.

Il ne fait aucun doute que nous avons des divergences d'opinions et que nous sommes frustrés à des degrés divers. Cette situation est inévitable, compte tenu de la diversité de notre population, de notre géographie, de nos ressources éparpillées, et même de notre climat. Toutefois, ces divergences sont loin de correspondre à un désir de diviser notre pays.

Au cours des prochaines semaines, les Canadiens vont entendre des discours raisonnés et passionnés par les deux camps. Ils auront aussi le temps et la possibilité de lire l'accord de Charlottetown, et nous avons aussi cette responsabilité en tant que législateurs. Nous devons dire aux Canadiens ce que nous pensons de cette entente. Nous devons poser les questions que nous jugeons nécessaires à ceux qui ont conclu l'accord, et les Canadiens écouteront les réponses à ces questions.

Le document qui forme la base de la question référendaire est complexe et les changements qu'il propose sont importants.

● (1550)

Ils comprennent un Sénat élu, ce dont je traiterai dans un instant, étant donné que nous sommes le Sénat et que cette partie de l'entente nous intéresse tous vivement. Enfin, il y a la reconnaissance du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada, un progrès historique pour nos premiers habitants, progrès qui a constitué un objectif important de mon parti ces dernières années.

Il y a la reconnaissance du Québec en tant que société distincte, comme en font foi sa majorité d'expression française, sa culture unique et sa tradition de droit civil. Les objectifs d'une charte sociale et d'une union économique seront consacrés dans la Constitution, alors qu'en même temps on néglige d'aller de l'avant sur la question importante du marché commun et de la levée des barrières commerciales entre les provinces. Il y a une redéfinition de l'utilisation des pouvoirs fédéraux de dépenser dans les sphères de compétence provinciale, ce qui a soulevé les questions de savoir si ces pouvoirs étaient trop étroits, trop larges ou inégaux, notamment en ce qui concerne le recyclage de la main-d'œuvre.

Il y a dans la formule de modification des changements qui nécessiteraient l'unanimité quant à de futures réformes du Sénat et de la Chambre des communes et au sujet du rôle de la Cour suprême du Canada. On reviendrait aux règles antérieures à 1982 pour ce qui est de la création de nouvelles provinces, au moyen de négociations bilatérales entre le gouvernement fédéral et le territoire intéressé. Cette question n'attire peut-être pas beaucoup l'attention ici, dans le sud, mais elle